

Image not found or type unknown



Prise en compte du solde de tout compte pour le calcul retraite

Par la retraite, le 10/02/2016 à 11:40

Bonjour
Je suis à la retraite depuis le 01 janvier 2016, j'ai quitté mon entreprise le 31/12/2015
Pour compléter mon dossier il me manquait les feuilles de paie d'octobre à décembre que j'ai envoyé début janvier
Problème j'ai reçu mon solde de tout compte en janvier sur une fiche de paie janvier 2016 alors que je ne fais plus partie de la société depuis le 31/12/2015
Comment être sur que la CARSAT prendra bien en compte ces revenus qui étaient dus en décembre 2015 ?
D'avance je vous remercie